

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 12 décembre 2024, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 3 décembre 2024****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	<b>12</b>
- présents :	<b>9</b>
- votants :	<b>11</b>
- absents :	<b>1</b>

**Liste des membres :** M BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale.**Procuration (s) :** Mr FAIVRE Thierry donne procuration à Mr MARION Olivier  
Mr PHILIPON Pierre donne procuration à Mr PHILBEE Paul**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** Mme Armelle SAVINEL**2024 – 69 Viabilisation et bornage terrains Coudert de Foire**

Monsieur Gérard Specel adjoint aux travaux présente les devis pour la viabilisation des terrains que la commune met en vente situés Coudert de la Foire.

Des réseaux traversent également la parcelle il convient de la déplacer.

- Raccordement eau et assainissement 3716.72 HT
- Déploiement de la conduite assainissement 10 062€ HT (correspondant aux 25 % à la charge de la commune)
- Réseau pluvial 2525 € HT (correspondant aux 50 % à la charge de la commune)
- Branchements électriques 1385.28 HT €

Afin de réaliser les branchements électriques et de faciliter l'accès aux lots il faudra passer sur des parcelles appartenant à l'OPAC 43, il convient de faire réaliser un document d'arpentage pour dissocier les voiries des parcelles appartenant à l'OPAC 43. Cet arpentage sera à la charge de la commune.

L'OPAC 43 propose de céder pour 1 euro symbolique ces voiries une fois dissociées ainsi que le reste des voiries et espaces verts des parcelles AM 391, AM 367 et AM 397 des lotissements.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide :

D'autoriser le Maire à engager ces travaux

De faire réaliser un document d'arpentage

D'autoriser l'achat de ces voiries et espaces verts cédés par l'OPAC

Le Maire  
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11